

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Céline Amaudruz*

Date de dépôt : 26 janvier 2011

Interpellation urgente écrite

Suspension éventuelle des dividendes versés aux cantons par la Banque nationale : quelles conséquences pour Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sauvegarder la compétitivité de l'industrie exportatrice suisse est primordial. Toutefois, en défendant un euro moribond face à une monnaie nationale en pleine forme, la Banque nationale suisse (BNS) a épuisé ses réserves. Ainsi, le 14 janvier dernier, la BNS annonçait « s'attendre à une perte de 21 milliards de francs en 2010 ».

La BNS distribue 2/3 de son bénéfice aux cantons. Son bénéfice consiste en la part du résultat de l'exercice qui subsiste après l'attribution à la provision pour réserves monétaires. Déficit abyssal oblige, la BNS nous informe que pour 2010 le montant attribué à la provision pour réserves monétaires passera de 4 à 0,7 milliards. Plus inquiétant, la réserve pour distributions futures est passée de 19 milliards en francs fin 2009, à un manque de 5 milliards suite à la perte résultant du dernier exercice. La BNS assure pouvoir encore distribuer les 2,5 milliards prévus à la Confédération et aux cantons ce printemps.

Cependant, la BNS, qui compte compenser la réserve négative pour distributions futures, « n'exclut pas que les distributions doivent être totalement interrompues pour un certain temps, ni que, dans une phase ultérieure, elles ne puissent être reprises que dans une mesure réduite ».

Une interruption de la distribution aux cantons aurait de lourdes conséquences, quand on sait, qu'en moyenne, 2% du budget des cantons dépend du dividende que leur verse la BNS. Réunis à Genève le 20 janvier 2011, les chefs de départements de finances cantonaux ont d'ailleurs fait part

de leurs préoccupations et ont exigé des précisions. Il faut dire que les cantons se fiaient à la Convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse du 24 mars 2008 prévoyant la distribution d'un montant annuel de 2,5 milliards jusqu'à l'exercice 2017.

Alors que le budget 2011 de l'Etat de Genève prévoit un déficit de 175 millions de francs, et que le ministre en charge du Département des finances a présenté un plan financier quadriennal 2010-2014 chroniquement déficitaire, l'annonce de la BNS risque de rendre la situation financière de notre canton plus précaire qu'elle ne l'est. Le canton étant déjà incapable de maîtriser la croissance exponentielle des charges et, d'une manière générale, de réduire les dépenses, une éventuelle suspension du versement de la BNS viendra alourdir la dette qui pèsera sur les générations futures.

Ma question est la suivante :

Quelles seraient précisément, d'un point de vue financier, les conséquences d'une suspension du versement du dividende de la BNS pour notre canton, et, le cas échéant, quelles mesures le Gouvernement adopterait-il?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.